



FRANC-MAÇONNERIE & SOCIÉTÉ

PRESSE

Paris, 05 novembre 2018
264 266

contactfms@yahoo.fr,

Bernard Ollagnier, 0603

Réunis en colloque à l'Assemblée Nationale, les francs-maçons se mobilisent pour l'humanisme dans la civilisation numérique et adoptent une motion pour lancer un appel aux dirigeants

C'est à l'occasion du colloque Regards maçonniques sur...CIVILISATION NUMERIQUE ET HUMANISME, auquel participaient les Grands Maîtres et Grandes Maîtresses des 8 grandes obédiences françaises, que les francs-maçons réunis ce 5 novembre 2018 par Franc-Maçonnerie et Société dans la Salle Colbert de l'Assemblée Nationale, ont adopté la motion suivante:

L'humanité connaît depuis 70 ans un basculement de civilisation qui s'inscrit dans la longue histoire du progrès. La transformation s'accélère un peu plus chaque année depuis 1980.

La civilisation numérique bouleverse la vie de tout être humain dans sa dimension aussi bien sociale que culturelle et économique. Le meilleur des leçons du passé devraient guider les dirigeants pour éviter le pire.

C'est dans ce contexte que nous, membres de Franc-Maçonnerie et Société, nous lançons un appel aux dirigeants de la France dans la continuité des droits fondamentaux de tout être vivant comme les a définis la Charte des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948.

Que la France prenne l'initiative de déclarer et de mettre en œuvre LE DROIT AU SAVOIR NUMERIQUE

Le Droit au savoir numérique couvre un ensemble de droits et de devoirs qui vont de l'éducation aux médias numériques dès l'école primaire ou de l'accès aux sources des bases de données personnelles jusqu'à l'obligation pour tout citoyen de se conformer à un Code de l'exercice numérique.

Le Droit au savoir numérique, d'une portée mondiale, oblige une véritable concertation entre tous les acteurs du numérique et les représentants des citoyens afin d'aboutir à une Charte du Droit au Savoir Numérique. En soulignant que "concerter" signifie "faire participer" et non pas "consulter"!

La création de valeur induite par cette révolution numérique doit pour nous FM&S reposer sur le bien commun. Ainsi le Droit au Savoir Numérique marquera une étape essentielle à la construction du bonheur de l'humanité auquel chaque franc-maçon s'est engagé à travailler sans relâche.

Ce 5 novembre 2018, les francs-maçons réunis par Franc-maçonnerie et société ont adopté cette motion et appellent à la création d'un Groupe de Concertation nationale pour élaborer le Droit au Savoir Numérique